Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTES - 4401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 05/06/2025 - 7863 - 2001 B 01880 - 440 297 232 - ABALONE TT NANTES BATIMENT

Déposé au Greffe
le 30 AVR. 2025
sous le N° 7863
RCS N° 013 1880

ATTESTATION DE CONFORMITE DES DOCUMENTS COMPTABLES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

La société ou la personne morale désignée ci-après

ABALONE TT NANTES BATIMENT *
SAS - location-gérance
AU CAPITAL DE 100000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 43 RUE BOBBY SANDS
44800 SAINT-HERBLAIN
440297232 RCS NANTES

Représentée par la société ABALONE FRANCE, SAS au capital de 500 000,00 euros dont le siège social est situé à Saint-Herblain (44 800) 43 rue Bobby Sands, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nantes sous le numéro 383 497 963, elle-même représentée par Monsieur Jean VERNEYRE, son Président,

Certifie que les documents comptables transmis sous forme électronique sont conformes aux comptes approuvés par l'assemblée générale, ou, en cas d'associé unique, par ce dernier ;

Déclare donner mandat pour effectuer le dépôt des documents mentionnés aux articles L.232-21 à L.232-23 du code de commerce à la société ABALONE FRANCE, SAS au capital de 500 000,00 euros dont le siège social est situé à Saint-Herblain (44 800) 43 rue Bobby Sands, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nantes sous le numéro 383 497 963, représentée par Monsieur Jean VERNEYRE, son Président.

Pour la société ABALONE TT NANTES BATIMENT *
Sa Présidente, la société ABALONE FRANCE
Représentée par M. VERNEYRE

SAS ABALONE TT NANTES BATIMENT

43 RUE BOBBY SANDS

44800 ST HERBLAIN

Dossier financier de l'exercice en Euros
Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Certifié conforme le 25/04/2025



BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	1 729.06	1 729.06				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	3 715.16	3 715.16				
	Autres immobilisations corporelles	69 344.35	64 088.31	5 256.04	7 365.18	-2 109.14	-28.64
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	168.00		168.00	168.00		
	Prêts	6 516.00		6 516.00	14 030.00	-7 514.00	-53.56
	Autres immobilisations financières						
	Total II	81 472.57	69 532.53	11 940.04	21 563.18	-9 623.14	-44.63
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	954 209.06	1 358.00	952 851.06	997 915.65	-45 064.59	-4.52
	Autres créances	286 783.35		286 783.35	601 598.55	-314 815.20	-52.33
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités						
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	6 850.34		6 850.34	15 316.41	-8 466.07	-55.27
	Total III	1 247 842.75	1 358.00	1 246 484.75	1 614 830.61	-368 345.86	-22.81
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 329 315.32	70 890.53	1 258 424.79	1 636 393.79	-377 969.00	-23.10

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an 6 516.00
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 100 000)	100 000.00	100 000.00		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	10 000.00	10 000.00		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	417 414.59	463 857.53	-46 442.94	-10.01
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	49 013.99	173 557.06	-124 543.07	-71.76
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	576 428.58	747 414.59	-170 986.01	-22.88
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques	68 013.00		68 013.00	
	Provisions pour charges				
	Total III	68 013.00		68 013.00	
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	4 219.81	3 932.21	287.60	7.31
	Emprunts et dettes financières diverses	71 420.04	44 519.45	26 900.59	60.42
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	95 749.98	169 949.53	-74 199.55	-43.66
	Dettes fiscales et sociales	420 542.63	639 751.19	-219 208.56	-34.26
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	22 050.75	30 826.82	-8 776.07	-28.47
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	613 983.21	888 979.20	-274 995.99	-30.93
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 258 424.79	1 636 393.79	-377 969.00	-23.10
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	613 983.21	888 979.20		

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2022 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	3 897 006.92		3 897 006.92	6 679 906.79	-2 782 899.87	-41.66
Chiffre d'affaires NET	3 897 006.92		3 897 006.92	6 679 906.79	-2 782 899.87	-41.66
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			5 333.36	2 666.64	2 666.72	100.00
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			63 916.82	60 479.26	3 437.56	5.68
Autres produits			421.78	110.94	310.84	280.19
Total des Produits d'exploitation (I)			3 966 678.88	6 743 163.63	-2 776 484.75	-41.17
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			513 306.88	752 123.78	-238 816.90	-31.75
Impôts, taxes et versements assimilés			87 715.00	172 752.44	-85 037.44	-49.23
Salaires et traitements			2 579 698.92	4 386 180.98	-1 806 482.06	-41.19
Charges sociales			694 416.77	1 167 094.81	-472 678.04	-40.50
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			2 160.21	2 182.30	-22.09	-1.01
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			6.20	242.28	-236.08	-97.44
Total des Charges d'exploitation (II)			3 877 303.98	6 480 576.59	-2 603 272.61	-40.17
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			89 374.90	262 587.04	-173 212.14	-65.96
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	31 152.35	26 709.55	4 442.80	16.63
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	31 152.35	26 709.55	4 442.80	16.63
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	1 793.26	23 896.38	-22 103.12	-92.50
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	1 793.26	23 896.38	-22 103.12	-92.50
2. Résultat financier (V-VI)	29 359.09	2 813.17	26 545.92	943.63
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	118 733.99	265 400.21	-146 666.22	-55.26
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		33 349.00	-33 349.00	-100.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital		1 154.51	-1 154.51	-100.00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII		34 503.51	-34 503.51	-100.00
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	4 107.00	16 342.81	-12 235.81	-74.87
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		1 130.85	-1 130.85	-100.00
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	68 013.00		68 013.00	
Total VIII	72 120.00	17 473.66	54 646.34	312.74
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	-72 120.00	17 029.85	-89 149.85	-523.49
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		53 262.00	-53 262.00	-100.00
Impôts sur les bénéfices (X)	-2 400.00	55 611.00	-58 011.00	-104.32
Total des produits (I+III+V+VII)	3 997 831.23	6 804 376.69	-2 806 545.46	-41.25
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	3 948 817.24	6 630 819.63	-2 682 002.39	-40.45
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	49 013.99	173 557.06	-124 543.07	-71.76

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

43 RUE BOBBY SANDS

44800 ST HERBLAIN

ANNEXE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

CECOM Experts-comptables
ZA LA CROIX CARREE

50180 AGNEAUX

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 258 424.79 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 3 897 006.92 Euros et dégageant un bénéfice de 49 013.99 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	1 729		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	3 715		
Installations générales agencements aménagements divers	55 391		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	13 953		
TOTAL	73 060		
Autres titres immobilisés	168		
Prêts, autres immobilisations financières	14 030		
TOTAL	14 198		
TOTAL GENERAL	88 987		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			1 729	1 729
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			3 715	3 715
Installations générales agencements aménagements divers			55 391	55 391
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			13 953	13 953
TOTAL			73 060	73 060
Autres titres immobilisés			168	168
Prêts, autres immobilisations financières		7 514	6 516	6 516
TOTAL		7 514	6 684	6 684
TOTAL GENERAL		7 514	81 473	81 473

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	1 729			1 729
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	3 715			3 715
Installations générales agencements aménagements divers	50 500	1 236		51 735
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	11 480	924	51	12 353
TOTAL	65 694	2 160	51	67 803
TOTAL GENERAL	67 423	2 160	51	69 533

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	1 236				
Matériel de bureau informatique mobilier	924				
TOTAL	2 160				
TOTAL GENERAL	2 160				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges		68 013			68 013
TOTAL		68 013			68 013

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	1 358				1 358
TOTAL	1 358				1 358
TOTAL GENERAL	1 358	68 013			69 371
Dont dotations et reprises exceptionnelles		68 013			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	6 516	6 516	
Clients douteux ou litigieux	1 630	1 630	
Autres créances clients	952 579	952 579	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	61 644	61 644	
Impôts sur les bénéfices	62 061	62 061	
Taxe sur la valeur ajoutée	18 116	18 116	
Divers état et autres collectivités publiques	11 112	11 112	
Groupe et associés	117 852	117 852	
Débiteurs divers	15 998	15 998	
Charges constatées d'avance	6 850	6 850	
TOTAL	1 254 359	1 254 359	
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	7 514		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	4 220	4 220		
Emprunts et dettes financières divers	71 420	71 420		
Fournisseurs et comptes rattachés	95 750	95 750		
Personnel et comptes rattachés	156 395	156 395		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	18 471	18 471		
Taxe sur la valeur ajoutée	210 427	210 427		
Autres impôts taxes et assimilés	35 249	35 249		
Autres dettes	22 051	22 051		
TOTAL	613 983	613 983		
Emprunts souscrits en cours d'exercice	26 192			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	25.0000	4 000			4 000

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	27 110
Total	27 110

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	358
Emprunts et dettes financières diverses	1 224
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 626
Dettes fiscales et sociales	82 547
Autres dettes	22 051
Total	118 805

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	6 850
Total	6 850

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 4 150 euros, correspondants aux honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Effets escomptés non échus	31 675
Total (1)	31 675

Engagements reçus

GARANTIE FINANCIERE ALLIANZ	534 393
Total	534 393

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

ABALONE TT NANTES BATIMENT *
SAS - location-gérance
AU CAPITAL DE 100000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 43 RUE BOBBY SANDS
44800 SAINT-HERBLAIN
440297232 RCS NANTES
Ci-dessous désignée « la Société »

AFFECATION DU RESULTAT ADOPTEE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 mai 2024

TROISIÈME RÉSOLUTION
AFFECTATION DU RÉSULTAT

Après avoir pris connaissance, pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

- Du résultat bénéficiaire d'un montant de 49013,99 euro(s),
- Du poste « "Autres réserves" » de l'exercice précédent d'un montant de 417414,59 euro(s)
- De la réserve légale d'un montant de 10000,00 euro(s)

L'assemblée générale constate que le bénéfice distribuable s'élève à un montant de 466428,58 euro(s) qu'elle décide d'affecter comme suit :

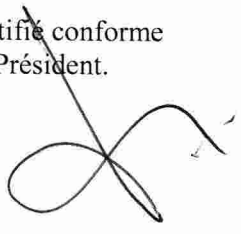
- Au poste « *Autres réserves* » la somme de 466428,58 euro(s)

DISTRIBUTIONS ANTERIEURES
Par ailleurs, l'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au cours des trois derniers exercices :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31.12.2022			220000
31.12.2021			30000
31.12.2020			55000

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Président.



ABALONE TT NANTES BATIMENT *
SAS - location-gérance
AU CAPITAL DE 100000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 43 RUE BOBBY SANDS
44800 SAINT-HERBLAIN
440297232 RCS NANTES
Ci-dessous désignée « la Société »

AFFECATION DU RESULTAT PROPOSEE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 mai 2024

TROISIÈME RÉSOLUTION
AFFECTATION DU RÉSULTAT

Après avoir pris connaissance, pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

- Du résultat bénéficiaire d'un montant de 49013,99 euro(s),
- Du poste « "Autres réserves" » de l'exercice précédent d'un montant de 417414,59 euro(s)
- De la réserve légale d'un montant de 10000,00 euro(s)

L'assemblée générale constate que le bénéfice distribuable s'élève à un montant de 466428,58 euro(s) qu'elle décide d'affecter comme suit :

- Au poste « *Autres réserves* » la somme de 466428,58 euro(s)

DISTRIBUTIONS ANTERIEURES
Par ailleurs, l'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au cours des trois derniers exercices :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31.12.2022			220000
31.12.2021			30000
31.12.2020			55000

KPMG SA
89 Rue des Cinq Chemins
ZA de la Chevalerie numero
Deux
50009 Saint Lô

Abalone TT Nantes Bâtiment S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023
Abalone TT Nantes Bâtiment S.A.S.
43 rue Bobby Sands 44800 SAINT-HERBLAIN

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

KPMG SA
89 Rue des Cinq Chemins
ZA de la Chevalerie numero
Deux
50009 Saint Lô

Abalone TT Nantes Bâtiment S.A.S.

43 rue Bobby Sands 44800 SAINT-HERBLAIN

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de la société Abalone TT Nantes Bâtiment S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Abalone TT Nantes Bâtiment S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne la valorisation des créances clients.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint Lô, le 27 mai 2024

KPMG SA



27/05/2024 16:42

Signé par **Yohann Bossard**

Yohann BOSSARD

Associé